



PRÉFET DU HAUT-RHIN



Accord-cadre

CONTRAT LOCAL DE SANTE VILLE DE MULHOUSE

2012-2014

Entre

**LA
PREFECTURE
DU HAUT-RHIN**

**LA VILLE DE
MULHOUSE**

**L'AGENCE
REGIONALE DE
SANTE
D'ALSACE**

**LE CONSEIL
GENERAL DU
HAUT-RHIN**

**LE RECTORAT
D'ACADEMIE
DE
STRASBOURG**

**LE REGIME
LOCAL
D'ASSURANCE
MALADIE
D'ALSACE-
MOSELLE**

**LA CAISSE
PRIMAIRE
D'ASSURANCE
MALADIE DU
HAUT-RHIN**

**L'UNION
REGIONALE
POUR LA
MUTUALITE
FRANCAISE
D'ALSACE**

**LE CENTRE
HOSPITALIER
DE MULHOUSE**

**LE CENTRE
HOSPITALIER
DE ROUFFACH**

INTRODUCTION

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « *la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.* »

La circulaire du 11 janvier 2011 relative à l'organisation des relations entre Agence Régionale de Santé (ARS) et services déconcentrés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, propose d'impliquer la problématique « cohésion sociale » dans les contrats locaux de santé.

Les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils de contractualisation qui permettent de¹ :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux sociaux, des associations, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Incrire l'action dans le temps, dans le cadre d'un partenariat de 3 ans ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes (ou le maximum) les politiques conduites par la commune en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture ;
- Intégrer les problématiques d'aménagement du territoire dans les décisions santé.

¹ Document de présentation de l'ARS, 2011

Partie 1

Contexte du Contrat

1. Présentation de l'historique et de l'existant en matière de démarches locales de santé sur le territoire

1.1 Actions soutenues par l'ARS sur le territoire de la ville de Mulhouse

Au titre de sa stratégie de prévention 2011, l'ARS a contracté avec la ville de Mulhouse pour un montant de 38 357 Euros.

D'autre part, l'ARS a financé sur le territoire de la ville des actions de prévention pour un montant de 85 622 Euros.

Financement ARS Territoire de MULHOUSE - Année 2011			
Porteur	Territoire d'intervention	Intitulé de l'action	Financement accordé
ESPOIR MULHOUSE	Zones proximité Mulhouse, Colmar	Accueil et écoute des auteurs de violences en famille	8 616,00 €
CH MULHOUSE	Zone proximité Mulhouse	Gestion du stress et de l'anxiété dans l'aide du sevrage tabagique	8 616,00 €
	Zone proximité Mulhouse	Optimiser l'accueil des urgences pédiatriques par une meilleure orientation des patients vers les structures de ville en partenariat avec l'ASV de MULHOUSE	22 891,00 €
Fédération HIÉRO Le Noumatrouff	Zone proximité Mulhouse	Spectacle "peace and love" : présentation du projet en Alsace	3 000,00 €
SURSO	Zone proximité Mulhouse	Interface entre sanitaire et social pour faciliter l'accès et la continuité des soins à l'accueil de jour pour personnes sans résidence stable de Mulhouse	16 404,00 €
Espace Développement	Zone proximité Mulhouse	Espace Accueil Ecoute	7 095,00 €
CHRS Le Bon FoyerArmée du Salut	Zone proximité Mulhouse	Prévention et promotion de la santé	15 000,00 €
MFPF 68	Zone proximité Mulhouse	La sexualité et ses risques : actions de prévention auprès des jeunes (théâtre-forum)	4 000,00 €
Montant total des actions de prévention financées sur la zone de proximité de Mulhouse			85 622,00 €

De plus, des financements d'actions d'envergure départementale ont bénéficié en partie au territoire de Mulhouse. Elles représentent un montant de 315 563 Euros.

Financement ARS Haut-Rhin - Année 2011			
Porteur	Territoire d'intervention	Intitulé de l'action	Financement accordé
SEPIA	Haut-Rhin	Equipe mobile d'intervention de crise	50 000,00 €
		Points d'accueil jeunes de Colmar et Mulhouse	30 000,00 €
AFPRA	Haut-Rhin	Action régionale de prévention des risques addictifs auprès d'un public d'enfants et d'adolescents de 3 à 25ans	48 000,00 €
		Actions de soutien aux dispositifs d'insertion	55 000,00 €
		Réseau social-santé-justice de COLMAR	23 000,00 €
LE CAP	Haut-Rhin	Action pluri-annuelle en milieu scolaire des conduites addictives	15 000,00 €
MFPF 68	Haut-Rhin	Promotion de la santé, prévention des risques liés à la sexualité. Animations auprès de groupes de jeunes d'âge scolaire	18 000,00 €
LE CAP	Haut-Rhin	Ateliers développés au sein du Cap	11 563,00 €
AIDES	Haut-Rhin	Centre d'accueil	40 000,00 €
		Prévention populations vulnérables	25 000,00 €
Montant total des actions de prévention financées sur le Haut-Rhin			315 563,00 €

L'ARS affirme ainsi son attachement à une politique de santé adaptée au territoire dans lequel elle s'inscrit. Le contrat local de santé est un vecteur privilégié de cette politique

1.2 Valorisation des actions menées par la Ville

La Ville de Mulhouse, Ville Santé de l'OMS depuis 1991, et Ville Active du PNNS depuis 2003, s'inscrit depuis 1998 dans une démarche volontariste en matière de promotion de la santé.

La coordination santé est une unité fonctionnelle du Service Communal d'Hygiène et de Santé. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre des orientations de la Ville en matière de promotion de la Santé. A ce titre, la coordination santé, en partenariat avec les acteurs locaux et les habitants, développe et soutient des actions contribuant à la lutte contre les inégalités de santé et favorisant la santé de ses habitants. Aussi, l'action sur les

déterminants de santé est au cœur de la politique de la Ville et les habitants sont pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions.

Missions de la coordination santé :

- Etre une ressource pour les partenaires locaux, les services de la Ville et les habitants en matière de santé et de méthodologie de projet dans le champ de la santé.
- Coordonner et soutenir les acteurs locaux intervenants dans le champ de la santé
- Coordonner et soutenir la dynamique du réseau santé Mulhousien
- Développer l'observation locale et infra communale de la santé
- Promouvoir la démarche communautaire en matière de santé
- Mettre en œuvre des projets répondant à des besoins constatés
- Agir au plus près des besoins de terrain, dans une logique de lutte contre les inégalités sociales de santé

A ce titre, la coordination santé de la Ville de Mulhouse met en œuvre les actions suivantes :

Thème	Actions
Promouvoir l'équilibre alimentaire, l'activité physique régulière, lutter contre les maladies cardiovasculaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée du cœur ▪ Parcours du cœur ▪ Quinzaine du diabète ▪ Projet PNNS « Mulhouse, ma ville, mon quartier, un atout pour bouger et bien manger » : Actions déclinées par les acteurs dans les quartiers prioritaires, coordination Ville de Mulhouse
Prévenir les cancers et promouvoir leur dépistage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prenons soin de nous et de nos proches : Interventions sur le dépistage du cancer dans le cadre des Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques ▪ Mois Rose : informations grand public, déclinaison quartiers
Favoriser accès aux soins et à la prévention des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education populaire et participative : interventions santé dans le cadre des Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques ▪ Journée « Accès aux droits en matière de santé » pour les professionnels mulhousiens ▪ Outil « aide au choix d'une complémentaire santé » : pour favoriser la compréhension du fonctionnement des Complémentaires Santé ▪ Annuaire des acteurs intervenant dans le champ sanitaire et social
Mieux prendre en considération la santé des jeunes enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de parole dans les quartiers prioritaires à destination des parents ▪ Village d'information itinérant « santé de l'enfant »
Améliorer le lien entre l'hôpital et les quartiers prioritaires autour de la santé de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination du poste de puéricultrice réseau : améliorer les liens entre structures des quartiers prioritaires, CG (PMI) et hôpital. Informer les parents, soutenir les actions autour de la parentalité et de la santé (porté par l'hôpital, piloté Ville-CHM)
Mieux prendre en considération la souffrance psychique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte le mal-être des jeunes : Journée Santé Jeunes « reg' arts santé jeunes » ▪ Proposer un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les personnes en situation de mal-être dans les quartiers prioritaires ▪ Proposer chaque année un mois entier d'information autour des maladies psychiques, mentales et neurodégénératives : le mois du cerveau

Thème	Actions
Prévenir et réduire les conduites à risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de prévention sur les risques liés à la sexualité en lien avec le Planning Familial 68 ▪ actions de prévention et d'information autour du VIH-SIDA et des Hépatites ▪ Action de prévention de la consommation excessive d'alcool chez les jeunes
Soutenir la démarche communautaire en matière de santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ soutien et développement de la dynamique du réseau santé Mulhousien ▪ soutien aux démarches participatives en matière de santé
Développer l'observation de la santé	▪ Observatoire Local Dynamique de Santé dans les quartiers prioritaires
Maisons de santé pluridisciplinaire	▪ Etude sur les besoins et accompagnement des projets en cours
Santé environnementale et hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bruit : action de prévention contre les nuisances sonores émanant des 2 roues et participation à la Journée Nationale de l'Audition ▪ Habitat : lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ▪ Vaccination : participation à la Semaine Européenne de la Vaccination, promotion de l'éducation sanitaire

Pour mettre en œuvre ses actions, la Ville de Mulhouse sollicite des subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé, du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle, de la Préfecture du Haut-Rhin dans le cadre du CUCS.

Certaines des actions portées par la Ville font l'objet d'une coordination et d'un financement dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (CUCS). Il s'agit plus particulièrement des actions concernant :

- La prévention du mal-être chez les jeunes et dans les quartiers prioritaires
- Le développement d'outils favorisant l'accès aux soins
- La coordination d'acteurs dans les quartiers prioritaires et le soutien aux dynamiques des réseaux santé de quartier
- L'observation de la santé

La démarche Atelier Santé Ville (ASV) s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La Ville de Mulhouse contribue, à travers les subventions versées aux associations agissant dans le champ de la santé, en soutien à leur fonctionnement ou dans le cadre du CUCS, participe financièrement à la mise en œuvre d'une politique de promotion de la santé :

Associations subventionnées en 2011 par la Ville de Mulhouse au titre du fonctionnement, pour un montant total de 67500€ :

SANTÉ	
AFMOC ALSACE	FRANCE AVC 68
AIDES 68	MOUVEMENT PLANNING FAMILIAL
AIR	SEPIA
ARER 68	UFSBD
ARGILE	UNION DONNEURS DE SANG BENEVOLES

ASAME	VIE LIBRE
COTRAL	CROIX BLANCHE
HYGIENE	
ASSISTANCE AUX ANIMAUX ALSACE	
SPA	

Projets subventionnés par la Ville de Mulhouse, au titre du volet santé du CUCS en 2011 pour un montant total de 28 000€ :

CUCS	Action
FONDATION ARMEE DU SALUT	Santé, Plaisir, réalisation de soi
CENTRE SOCIO CULTUREL WAGNER	Education à la Santé
CENTRE SOCIO CULTUREL LAVOISIER-BRUSTLEIN	Réseau Santé Briand Cité Brustlein
CENTRE SOCIO CULTUREL PAX	Bien vieillir à Bourtzwiller
ELAN SPORTIF	Vita-Rue (santé et lien social)
ESPACE DEVELOPPEMENT	Espace Accueil Ecoute
PLANNING FAMILIAL	La sexualité et ses risques - Prévention auprès des jeunes
	Promotion de la Santé, prévention des risques liés à la sexualité - Animations auprès de groupes de jeunes d'âge scolaire
COORDINATION SANTE	Education populaire et participative
	Prenons soin de nous et de nos proches
	Centre de Ressources du réseau santé Mulhousien
	Personne relai du réseau santé mulhousien

La Ville de Mulhouse, au titre de ses compétences, met en œuvre un certain nombre d'actions qui concourent à la santé et au bien-être de ses habitants :

- A travers sa politique d'aménagement du territoire de renouvellement urbain, en développant les éco-quartiers, le mobilier urbain sportif et en favorisant les mobilités actives...
- A travers sa politique d'action sociale, en favorisant l'accès aux droits des publics précaires, à travers la mise en place du Contrat Social Multipartite et d'actions collectives à destination des bénéficiaires du RSA...
- A travers sa politique familiale et en direction des séniors, par la mise en place de la carte PASS temps qui favoriser l'exercice physique des séniors et lutte contre l'isolement...
- A travers sa politique en direction de la jeunesse et des sports : les pass'sports pour les jeunes, animations sportives, centres de loisirs...
- A travers sa politique en matière de cohésion sociale : par le développement des actions de proximité, son inscription en tant que pilote dans la démarche des « territoires de coresponsabilité » du Conseil de l'Europe...
- A travers sa politique éducative, dans la gestion de la restauration scolaire, l'organisation de cafés pédagogiques, les actions de renforcement des compétences psychosociales, les actions en direction des enfants fréquentant les accueils périscolaires, le volet santé du Programme de Réussite Educative...

- A travers sa politique en faveur de la citoyenneté, par la lutte contre les violences faites aux femmes, la prévention des conduites à risques et des accidents de la circulation...

1.3 Actions soutenues par la Préfecture dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la MILDT

La santé, identifiée comme l'un des volets prioritaires des CUCS, est un vecteur essentiel de réduction des inégalités sociales et territoriales. Les interventions de la préfecture par l'intermédiaire des crédits délégués au Préfet de département par l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (l'Acisé) sont centrées sur l'atelier-santé-ville (ASV), permettant une structuration des actions au plan local.

Ce dispositif repose sur une démarche partagée entre les collectivités territoriales et l'Etat en matière d'ingénierie et de concertation, une capacité de diagnostic, de programmation et de mise en œuvre d'actions en matière de santé, ciblées sur les besoins des habitants des quartiers en difficulté.

En complément des financements accordés à ce dispositif, d'autres actions portées par des associations implantées dans les quartiers prioritaires ou par la commune ont également été retenues en 2011, notamment afin d'accompagner les démarches de prévention et les réseaux locaux.

En 2011, 61 250 € ont été mobilisés en faveur d'actions relevant de la nomenclature « santé » telle que définie par l'Acisé, ainsi répartis :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant de la subvention accordée
CSC Jean Wagner	Education à la santé	3 500, 00 €
CSC Lavoisier Brustlein	Réseau santé Briand Cité Brustlein	2 000, 00 €
CSC Pax	Des fruits, des légumes, une histoire au quotidien	1 000, 00 €
CSC Pax	Bien vieillir à Bourtzwiller	500, 00 €
CSC Drouot Barbanègre	Cuisine presque parfaite	1 750, 00 €
Espace Développement et	Espace accueil écoute	500, 00 €
Mouvement haut-rhinois pour le planning familial	La sexualité et ses risques, prévention auprès des jeunes	1 000, 00 €
Ville de Mulhouse	Education populaire et participative	2 000, 00 €
Ville de Mulhouse	Prenons soin de nous et de nos proches	2 000, 00 €
Ville de Mulhouse	Interface ressources du réseau santé mulhousien	2 000, 00 €
Ville de Mulhouse	Atelier santé ville	45 000, 00 €

Ne sont donc pas inclus les financements mobilisés en faveur de certaines actions qui concourent pourtant à promouvoir ou améliorer la santé ou le bien être des habitants, sans en être l'objectif final. C'est le cas de nombreuses actions en matière de lutte contre les freins à l'emploi par exemple ou en matière d'éducation. Notamment ne sont pas comptabilisés les crédits du Programme de Réussite Educative de la ville de Mulhouse (310 000 € en 2011) qui comporte pourtant un important volet relatif aux problématiques de santé des enfants suivis dans ce dispositif.

1.4 Actions mises en œuvre par le Rectorat et l'Inspection d'Académie du Haut-Rhin

La contribution de l'Education nationale au contrat local de la ville de Mulhouse repose principalement sur :

- le travail partenarial entre :
 - o les personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves et du service social en faveur des élèves c'est-à-dire les conseillers techniques – médecin, infirmière et assistante sociale en faveur des élèves – et les personnels affectés dans les établissements publics locaux d'enseignement (personnel infirmier), les médecin et assistants du service social en faveur des élèves œuvrant au profit des élèves scolarisés dans les écoles, collèges et lycées mulhousiens,
 - o les services compétents de la ville de Mulhouse
 - o les partenaires institutionnels et associatifs compétents en matière de santé
- Les actions de promotion de la santé et d'éducation à la santé menées dans les écoles, collèges et lycées mulhousiens
- Le suivi de l'état de santé des élèves scolarisés dans les écoles, collèges et lycées mulhousiens réalisé au quotidien par les personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves

Il semble donc évident que, dans l'intérêt des élèves et leurs familles, l'éducation nationale s'investisse dans le contrat local de santé mulhousien.

Actions menées par l'éducation nationale et correspondant aux thématiques du CLS de Mulhouse.

Prévention maladies cardiovasculaires et diabète et Equilibre alimentaire et activité physique régulière : Prévention du surpoids et l'obésité. Projet CAAPS (Comportement Alimentaire des Adolescents : le Pari de la Santé.)

Participation à la lutte contre le surpoids et l'obésité à partir de 5 axes de travail avec le concours de Diététiciennes :

- Auprès de la restauration scolaire et des équipes de restauration en lien avec les collectivités territoriales
- Auprès des élèves avec l'équipe éducative
- Auprès des parents
- dépistage et suivi réalisé par les infirmières de l'Education nationale
- Participation au développement des activités physiques et sportives dans un objectif santé

Souffrance psychique :

- Dépistages infirmiers dans le cadre de visites systématiques auprès des élèves de CE2 , des sixièmes et lors des bilans infirmiers d'admission (enfants de 6 ans) en concertation avec les Médecins Scolaires et les Assistants de service social de l'EN

Conduites à risques et Addictions :

- Projet à partir des Compétences Psychosociales à l'attention des élèves du 1er degré
- Projets de prévention des conduites à risques dans les collèges et lycées (Alcool, tabac, autres toxiques, jeux vidéo...)
- Apprentissages des « gestes qui sauvent » PSC1 en rapport avec la gestion du « risque alcool » dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté

VIH, IST et hépatites :

- dans le 1er degré : Éducation à la vie affective et sexuelle : travail sur la puberté en CM2, relations garçons/filles...
- dans le second degré : Éducation à la sexualité , IST, VIH et Hépatites, Conduites sexuelles à risques..

Observation – recueil de données :

- Recueil de données dans le cadre des bilans infirmiers systématiques : surpoids et/ou obésité, biométrie, vaccinations,...
- utilisation d'un logiciel infirmier créé en partenariat avec l'ORS Alsace permettant un recueil informatisé et une exploitation statistique des données recueillies lors des bilans infirmiers systématiques des élèves de CE2.
- Participation à l'enquête HBSC

Veille sanitaire :

- Vérification des carnets de vaccination lors des bilans infirmiers systématiques
- Participation aux campagnes de vaccination nationales (vérification du statut vaccinal des élèves contre la rougeole par exemple)

1.5 Actions soutenues et mises en œuvre par le Conseil Général du Haut-Rhin

Intervention en faveur de la lutte contre la tuberculose à Mulhouse

Sur la seule année 2010, 7 cas de tuberculose ont été déclarés à Mulhouse. Par arrêté municipal du 28 mars 2011, le maire de Mulhouse a décidé de mener une campagne de dépistage. Cette campagne a été co-organisée par la ville et le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT) du Conseil Général et réalisée le 1^{er} avril 2011.

160 personnes ont été convoquées au service de santé et d'hygiène de la ville pour y subir un examen radiographique assuré par l'unité mobile du Conseil Général du Bas-Rhin. 55 personnes étaient présentes et 7 cas nécessitent des examens complémentaires. Les personnes absentes ont été destinataires d'un bon pour réaliser une radiographie au CLAT de Mulhouse.

Une seconde campagne, organisée le 26 juillet, a permis de détecter 2 nouveaux cas. Un prochain contrôle est d'ores et déjà prévu en janvier 2012.

Par ailleurs, la ville de Mulhouse a attiré l'attention de l'ARS sur la problématique des cas de tuberculoses multirésistantes principalement au sein de la population migrante qui se déplace entre la France, la Suisse et l'Allemagne. Il est donc envisagé d'organiser une réunion transfrontalière d'échanges dans le cadre d'Epi-Rhin à Mulhouse au mois de janvier 2012 afin de définir des propositions d'actions communes et coordonnées.

Contrats d'Accompagnements Parents Enfants (CAPE)

Le CAPE est un dispositif de prévention piloté par le service de PMI. Il s'adresse d'une part aux enfants présentant des difficultés de socialisation et/ou de développement ainsi qu'aux parents confrontés à des problèmes de santé, d'isolement ou d'exercice de parentalité.

L'accueil de l'enfant est réalisé au sein d'une structure collective (crèche, halte-garderie,...) dans le cadre d'une contractualisation posant les règles de durée de prise en charge, d'accompagnement et de financement. Plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants mulhousiens participent à ce type de mesure en accueillant actuellement plus de 200 enfants. Des rencontres entre le Conseil Général et les services de la ville ont

récemment pu permettre de dresser l'évolution du dispositif après 10 années d'existence et de poser la pertinence d'une révision des procédures

Le Conseil Général consacre 165 000 € en 2011 à ce dispositif départemental.

Classes passerelles

Ce dispositif est rendu possible grâce à un bon partenariat avec le service Education de la ville de Mulhouse. Ce partenariat permet d'assurer une bonne orientation des enfants par les médecins et puéricultrices et la mise en œuvre d'actions ponctuelles autour de thématiques santé et éducation dans ces classes.

Atelier Santé Ville

L'atelier Santé Ville mulhousien est une émanation de la coordination santé du service communal de santé et d'hygiène.

Le service de PMI participe à la commission « mamans-bébés » qui réunit des professionnels de la petite enfance travaillant en modes de garde, en PMI, au centre hospitalier ou au sein de structures associatives (Association générale des Familles, Resto du cœur, ...).

Aussi, dans le cadre de cette commission, cours des deux dernières années, la PMI a contribué à la mise en place de :

- groupes d'échange et de parole dans les quartiers réunissant habitants, associations et professionnels de la santé de l'enfant,
- la mise en place d'une infirmière « puéricultrice réseau » au sein du service des urgences du centre hospitalier afin d'offrir une meilleure réponse aux besoins des parents et des bébés accueillis mais aussi d'améliorer la prévention. Un médecin de PMI est présent au sein du comité de pilotage du dispositif qui poursuit actuellement 3 objectifs : accroître le rôle d'interface entre service d'urgences, habitants et professionnels du quartier, redynamiser les groupes de parole et concevoir des actions santé en ville (dans les écoles, projet de village santé itinérant,...).

Contrat local de santé mulhousien

Pour mener à bien ce projet, différents groupes de travail ont été mis en place. Le service de PMI participe à deux d'entre eux :

- groupe « santé de l'enfant et de l'adolescent » : ce groupe a vocation à définir des axes prioritaires d'intervention (lutte contre l'obésité ou le diabète, promotion de l'activité physique,...) et de réfléchir aux moyens d'accentuer le partenariat entre les différents acteurs du domaine. Le groupe réunit donc, outre les membres du réseau santé ville, la PMI, l'ARS, l'hôpital de Mulhouse, l'Education nationale et des associations concernées par la thématique.
- Groupe « indicateurs de santé » : l'objectif du groupe est de définir des critères représentatifs de l'état de santé de la population. Ces critères pourront être suivis pour analyser l'évolution des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du contrat local de santé.

1.6 Actions soutenues par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle est particulièrement engagé dans la prévention primaire des maladies cardiovasculaires et des cancers. Les actions soutenues par le régime local, doivent pouvoir cibler l'ensemble des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et des cancers (nutrition, activité physique, tabac...).

En 2011, dans le cadre de la contractualisation avec les promoteurs pour des actions de prévention et de promotion de la santé, le régime local a signé 7 contrats auprès de promoteurs alsaciens, dont 3 qui touchent le territoire de Mulhouse. Ce sont 383 500€ qui ont été accordés pour la réalisation de ces actions, dont 35 000€ uniquement sur la ville de Mulhouse.

Il semble donc naturel que le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle s'investisse dans le contrat local de santé qui répondra au mieux aux besoins de la population mulhousienne.

1.7 Actions mises en œuvre par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin

Dans le cadre de sa politique d'accès aux soins et de réduction des inégalités de santé notamment en direction des populations fragiles, la CPAM du Haut-Rhin, s'est particulièrement impliquée pour engager et développer des actions en partenariat avec les structures œuvrant dans le champ de la précarité et pour aller à la rencontre des publics les plus vulnérables.

Dans ce cadre, elle participe activement et/ou collabore sur le secteur de Mulhouse :

- à la commission « Accès aux droits et aux soins » de l'Atelier Santé Ville et au groupe de travail portant l'aide au choix d'une complémentaire santé
- au comité Haut-Rhin Sud du PRAPS
- au conseil partenarial de l'Action Sociale
- à la Plateforme rSa
- à la Plateforme des demandeurs d'asile

Différentes actions ont été mises en place et sont réalisées pour les habitants et professionnels de Mulhouse et environs:

- Mise à disposition pour les travailleurs sociaux d'un référent « précarité » sur le secteur de Mulhouse concernant les problématiques d'accès aux droits et aux soins.
- Signature d'une convention en 2011 avec le CH de Mulhouse permettant un travail en collaboration avec présence sur sites du « référent précarité » pour les professionnels (Ass. Sociaux, admission) et les assurés en situation précaire, sans ouverture de droits ou ne pouvant justifier d'une couverture sociale suffisante.
- Formations/informations des professionnels œuvrant dans le champ de la précarité concernant l'accès aux droits et aux soins. En 2011 : formation des professionnels œuvrant dans le cadre du rSa par exemple.
- Mise en place d'un dispositif financier local d'aide à la mutualisation pour les publics pouvant bénéficier de l'Aide à la Complémentaire Santé et ceux dont les revenus sont inférieurs au SMIC.
- Réalisation d'informations portant sur l'accès aux droits et aux soins et la promotion du bilan de santé auprès de publics en insertion et/ou formation : ALEOS, ACCES, ALSA, AFPA, CREFOP, G7, Ecole de la 2^{ème} Chance, Domicile Service, etc.
- Signature d'une convention avec le SPIP et les établissements pénitentiaires dont la Maison d'Arrêt de Mulhouse pour améliorer l'accès aux soins des détenus.

La CPAM du Haut-Rhin souhaite poursuivre sa collaboration et son investissement auprès des partenaires et des assurés mulhousiens à travers le Contrat Local de Santé en apportant les moyens nécessaires et disponibles pour lutter efficacement contre les inégalités sociales de santé. Elle peut également s'associer à des actions de prévention.

1.8 Actions mises en œuvre et soutenues par la Mutualité Française d'Alsace

Thème	Actions
Promouvoir l'équilibre alimentaire, l'activité physique régulière, Lutter contre les maladies cardiovasculaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours du cœur « parcours scolaire » : prise en charge des frais d'une diététicienne, animation d'ateliers, mise à disposition d'outils pédagogiques. ▪ Quinzaine du diabète : deux actions sont prévues en 2012 (atelier lecture d'étiquettes alimentaires, atelier défibrilateur...) ▪ Développement et coordination d'actions au sein du collectif mulhousien de prévention des maladies neuro et cardiovasculaires ▪ Développer l'action « Mangez mieux –bougez mieux » (mise en place de cycle de cours de cuisine et d'ateliers sante bien être et d'action de prévention dans les restaurants universitaires...) ▪ Organisation de cycles d'ateliers couplant l'activité physique et informations (alimentation, sommeil...) à destination des étudiants et des jeunes travailleurs ▪ Organisation de cycles d'ateliers (alimentation équilibrée, petit budget, lecture d'étiquettes, utilisation de défibrilateurs...) grand public
Santé environnementale et hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'actions autour de l'Habitat : déploiement de l'exposition Halte à la pollution intérieur : santé et qualité de l'air intérieur (conférences débat, ateliers, animations...) ▪ Développement de campagnes de sensibilisation et de prévention des risques auditifs auprès des étudiants ▪ Vaccination : participation à la semaine de la vaccination
Bien vieillir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement et coordination d'actions au sein du collectif « bien vivre, bien vieillir ensemble » notamment sur le thème de l'habitat.
Personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de conférences autour du droit au répit « handicap : de l'enfance à l'adulte, comment accompagner son évolution ? »
Accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la dynamique de réduction des inégalités de sociales et territoriales de santé en favorisant la complémentarité des actions entre les mutuelles et les espaces de santé mutualistes (centres optique et basse vision, centres de santé dentaire, soins d'orthodontie , centres audition...) ▪ Ces centres de santé sont ouverts à tous. En moyenne ces centres sont fréquentés par 150 à 180 patients par jour. La part de nouveaux patients est de 20% ▪ Les services de soins et d'accompagnement mutualistes accueillent une douzaine de patients sur une demi-journée par fauteuil. (35 fauteuils dentaires sont répartis sur la région dont 6 sièges dentaires à Mulhouse)

Par ailleurs, la MFA contribue au développement et à la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé en mettant à disposition des moyens humains et/ou en rémunérant l'intervention de prestataires tiers partenaires de l'opération (associations, professionnels de santé...).

Champs d'intervention	Associations, Organismes
Projets santé environnement	ASPA, Association des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur, chambre de Consommation d'Alsace, MGEFI (audition)
Projets prévention des maladies chroniques Alsace	Cardio, centre socio-culturel Papin, Objectif Climat, la route de la santé
Projet nutrition auprès des étudiants CROUS	Service Universitaire de Médecine Préventive, MGEN, MGEL, Objectif Climat, La route de la santé

1.9 Actions mises en œuvre sur le territoire de Mulhouse par le Centre Hospitalier de Mulhouse

Le centre hospitalier de Mulhouse (CHM) est membre depuis 2007 du comité de pilotage de l'atelier santé ville et participe aux multiples actions de prévention et d'éducation à la santé soutenues par la coordination santé de la ville de Mulhouse en partenariat avec tous les acteurs du champ social et médico-social du comité Mulhousien de la santé.

En 2008, une réflexion conjointe entre l'atelier santé ville et l'hôpital a été menée sur l'amélioration des relations entre les urgences pédiatriques et les lieux de ressources de la ville en matière de pédiatrie et de santé de l'enfant. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un dossier GRSP et à son acceptation par l'ARS du financement de 0.5 ETP d'infirmière réseau. Cette infirmière fait le lien entre les quartiers prioritaires et l'hôpital dans le but d'optimiser la prise en charge de l'enfant par une meilleure orientation des parents vers les lieux appropriés. Le service de pédiatrie de l'hôpital est également membre de la commission « santé des parents et des enfants » et du réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité et du diabète de l'enfant (ODE)

Le pôle santé publique de l'hôpital collabore au développement de l'Observatoire Local Dynamique de Santé par la transmission d'indicateurs « santé » qui participent à l'élaboration d'une stratégie pour l'amélioration de l'état de santé des mulhousiens.

Chaque année, des professionnels du pôle SAMU-SMUR- Urgences et réanimation médicale et des étudiants de l'IFSI sont présents au « village santé » du parcours du cœur pour sensibiliser et informer la population aux risques cardio-vasculaires.

L'accès à la santé nécessite avant tout l'accès aux droits de santé et le service social du CHM est à ce titre, membre de la commission « accès aux droits » de l'atelier santé ville et intervient à la journée « accès aux droits » pour informer les usagers et les professionnels sur les droits existants en matière d'accès aux soins des publics les plus vulnérables.

Le mal être et la souffrance psychique des jeunes est une préoccupation majeure à laquelle la Maison des Adolescents (MDA) tente d'apporter des réponses à travers un accueil, une écoute et des consultations médicales. L'hôpital est un des membres fondateur de la MDA et des praticiens hospitaliers de l'hôpital (pédopsychiatre, gynécologue...) reçoivent de jeunes usagers en consultation. Des professionnels du pôle de psychiatrie du CHM participent régulièrement à la commission « souffrance psychique des jeunes ».

La place du CHM dans la prévention, l'éducation et la promotion de la santé est incontournable et c'est à ce titre qu'il a participé à l'élaboration du contrat local de santé et qu'il s'inscrit naturellement dans les objectifs de ce contrat. Si le rôle de l'hôpital dans les actions de prévention et d'éducation de la santé est indéniable, sa participation ne

peut s'inscrire qu'avec les moyens nécessaires qui ne peuvent être pris sur les moyens propres de l'hôpital.

1.10 Actions mises en œuvre sur le territoire de Mulhouse par le Centre Hospitalier de Rouffach

Le Centre Hospitalier de Rouffach est présent sur le territoire mulhousien à travers :

1) son Pôle de psychiatrie adulte 8/9. Ce dernier couvre les quartiers suivants :

- Ex-secteur 8: quartiers ODrouot-Barbanègre, Nordfeld, centre historique, partie du Reberg
- Ex-secteur 9 : quartiers Bourtzwiller, Brustlein, Cité, Doller, Daguerre, Fonderie, Franklin.

Il développe sur ces quartiers des activités de Centre thérapeutique de jour à partir de ses structures du Quai d'Isly et de la rue de la Sinne, articulées avec ses unités intra-hospitalières du CH de Rouffach. Ce pôle est très impliqué dans le travail en réseau sanitaire et médico-social et participe aux ateliers Santé-Ville.

Il développe par ailleurs des prises en charge spécifiques: CRAVS (Centre ressources régional de prise en charge des auteurs de violences sexuelles), Centre expert schizophrénie, Profamille, ESPAIR (Ecoute, Soutien, Parole, Accompagnement Information, Rencontre: groupe de parole et d'information destiné aux parents ou proches de personnes souffrant de schizophrénie ou troubles apparentés), CSAPA Alternative (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie), Point RE-PAIRS (accueil d'adultes en situation de rupture ou de souffrance psychologique - dans un contexte de deuil, maladie, rupture affective, divorce, violence conjugale, stress professionnel, perte d'emploi...- ou de stress post-traumatique, dans une démarche psychothérapique. Son champ d'action concerne le Sud du Haut-Rhin). Il participe aussi à l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) du territoire N° 4.

L'objectif prioritaire du Projet d'établissement 2011-2015 du Centre hospitalier de Rouffach est la réinsertion du patient dans la Cité et à ce titre le pôle 8/9 est très engagé dans cette dynamique. À cette fin, il inscrit ses actions dans le contrat local de santé de Mulhouse et participe à l'étude du Conseil de l'Europe sur le thème « Mulhouse, territoire de coresponsabilité». Il œuvre depuis octobre 2010, avec la participation des patients eux-mêmes, à la création d'indicateurs de bien-être dans la Cité en vue de la définition de plans d'actions en collaboration avec la ville de Mulhouse pour une meilleure insertion dans les quartiers.

Il est par ailleurs promoteur actif de la création du « Conseil mulhousien de santé mentale » en cours d'officialisation.

2) son Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent qui couvre les quartiers suivants : Drouot-Barbanègre, Nordfeld, centre historique, partie du Reberg.

Les structures mulhousiennes de ce Pôle sont situées rue du Rhône. Il s'agit d'un CPEA (centre psychothérapeutique pour enfants et adolescents) qui propose 3 types d'activités :

- CMP (consultations)
- CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)
- HJ (hôpital de jour)

Le souci de ces structures mulhousiennes est de garantir une psychiatrie de qualité répondant aux besoins de la population, accessible (dispositif des permanences d'accueil) et de proximité, moderne et évolutive, ouverte sur la ville et collaborant avec les

nombreux partenaires du réseau. Le pôle travaille également avec la Maison des adolescents du Haut-Rhin située à Mulhouse.

2. Présentation des éléments de diagnostic partagés par les cosignataires

2.1 Pour l'ARS

Un état des lieux de l'état de santé de la population et du système de santé régional a été élaboré par l'ARS dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) à partir d'études et de contributions ayant associé les partenaires et experts en région.

Le plan stratégique régional de santé (PSRS) composante stratégique du Projet régional de santé a retenu 15 priorités d'action en santé, regroupées en quatre axes principaux. Ces priorités constituent les enjeux stratégiques majeurs de la région pour les 5 prochaines années 2012-2016.

Diminuer la prévalence et l'incidence des pathologies ayant l'impact le plus fort sur la mortalité évitable en Alsace et réduire les comportements à risque :

- Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants et des adolescents ;
- Prévenir et limiter les complications du diabète et de l'hypertension artérielle ;
- Améliorer la prise en charge des accidents cardiovasculaires ;
- Mieux dépister et traiter le cancer ;
- Prévenir les conduites à risque des jeunes.

Organiser la prise en charge sanitaire et médicosociale pour favoriser l'autonomie des personnes en situation particulière de fragilité :

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées et permettre leur maintien à domicile ;
- Faciliter le projet de vie des personnes en situation de handicap en développant des modalités de prise en charge adaptées ;
- Adapter la prise en charge sanitaire et médicosociale pour faciliter l'autonomie et l'insertion des personnes souffrant de pathologies mentales et de handicap psychique ;
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé pour améliorer l'accès à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins.

Favoriser la coordination de la prise en charge autour du patient

- Développer les organisations et les outils permettant d'assurer la continuité du parcours de soins ;
- Faciliter la circulation et le partage de l'information entre les acteurs de la santé.

Viser l'excellence du système de santé en Alsace

- Poursuivre l'amélioration de la qualité et de la gestion des risques ;
- Promouvoir un recours efficient aux soins ;
- Anticiper dans l'organisation des soins les évolutions de la démographie et des modes d'exercice des Professionnels de santé ;
- Développer le positionnement d'excellence de la région en matière d'activités de recours, de recherche et d'innovation.

2.2 Pour la Ville de Mulhouse

Plusieurs documents ou outils de diagnostic permettent de mieux appréhender la santé à Mulhouse.

▪ **Le portrait sanitaire et social de la zone de proximité de Mulhouse réalisé par l'ORSAL et paru en septembre 2008**

Il dresse les constats suivants :

- La zone de proximité de Mulhouse se caractérise en 2008 par une faible attractivité et la situation sociale la plus dégradée d'Alsace
- Des indicateurs de mortalité particulièrement défavorables, notamment en ce qui concerne la mortalité par tumeurs, pathologies liées à la consommation d'alcool et de tabac, suicide, et accidents de la vie courante.
- Le canton de Mulhouse (qui couvre quasiment le territoire communal en ce qui concerne les statistiques ORSAL) se caractérise par une surmortalité prématurée très largement supérieure à celle observée dans les cantons voisins de la Zone de Proximité.
- L'offre de spécialiste est supérieure à la moyenne régionale (mais tend à diminuer). L'offre de médecins libéraux est conforme à la moyenne. Toutefois, l'offre de chirurgiens dentistes et de paramédicaux est inférieure à la moyenne Alsacienne.

▪ **Le diagnostic Atelier Santé Ville**

Réalisé en 2007, il dresse les constats suivants :

- L'importance croissante des problématiques de souffrance psychique : la psychologisation des problèmes sociaux
- Manque de pédiatres libéraux et la sur-fréquentation des urgences pédiatriques sans hospitalisation
- L'importance croissante des problèmes d'obésité, notamment chez l'enfant et les personnes issues de l'immigration.
- Les représentations sociales de la psychiatrie marquées par la défiance, et celles de l'obésité de l'enfant marquées par la croyance du changement à l'adolescence.
- La nécessité de travailler en réseau, de développer les transversalités, d'associer les habitants.

▪ **L'observatoire Local Dynamique de Santé**

Depuis 2009, dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, la Ville de Mulhouse a mis en œuvre un dispositif d'observation de la santé dans les quartiers prioritaires : l'Observatoire Local Dynamique de Santé. Il s'agit de

- disposer d'indicateurs sanitaires et sociaux territorialisés pour constituer une base de référence destinée à faciliter l'élaboration de diagnostics locaux sur la base desquels définir et mettre en œuvre des actions sociales et de santé.
- d'interroger les besoins et attentes des habitants, en les associant au diagnostic et aux actions qui en découleront, selon une logique de quartier.

Disposer, analyser et anticiper sur des données de santé à l'échelle d'un quartier est un enjeu innovant pour la commune et ses habitants. Cet espace de co-construction donnera sens aux chiffres. La démarche est participative et permettra à chacun de devenir acteur de sa santé.

Les données de l'OLDS :

Des démarches pilotes de diagnostic participatif ont été menées dans les quartiers Fonderie et Wagner. Elles ont permis d'initier des dynamiques de travail entre habitants et professionnels.

Les besoins identifiés diffèrent d'un quartier à l'autre.

Dans le quartier Fonderie, les priorités de la population concernent le cadre de vie, l'hygiène, la propreté et le vivre ensemble. Ces facteurs ont été pointés par les habitants comme agissant de manière défavorable sur leur santé et relevant d'une véritable priorité. Ce constat est partagé dans d'autres quartiers de la Ville.

Dans le quartier Wolf-Wagner, les problématiques prioritaires sont plus hétérogènes : cadre de vie, convivialité, intergénérationnalité et lutte contre la sédentarité apparaissent comme prioritaires.

Les résultats de l'enquête menée en lien avec les services des urgences du Centre Hospitalier de Mulhouse, dans le cadre de l'OLDS, font apparaître une sur-fréquentation des services des urgences par les habitants des quartiers prioritaires. L'enquête est en cours d'approfondissement afin de mieux appréhender ces données et leur significativité.

▪ **La participation à la PROSS**

Depuis 2010, la Ville de Mulhouse est membre de la Plateforme régionale d'observation sanitaire et sociale. A ce titre, la ville de Mulhouse s'est engagée à fournir les données nécessaires à l'enrichissement de la PROSS, notamment dans le cadre de l'OLDS.

A partir des données disponibles sous ISSTAL, il est possible d'alimenter un diagnostic de la santé à Mulhouse. A travers les données disponibles, on observe notamment :

- Une surmortalité significative pour cause de diabète, vis-à-vis de la moyenne Régionale
- Une surmortalité par tumeur (toutes tumeurs confondues)
- Une mortalité par cancer du sein inférieure à la moyenne régionale
- Un taux comparatif de mortalité prématurée significativement supérieur à la moyenne Alsacienne à Mulhouse
- Un taux comparatif de mortalité par maladies vasculaires cérébrales supérieur à la moyenne régionale

2.3 Du diagnostic à l'identification de priorités communes

A partir de ces diagnostics croisés, 11 axes de priorités ont été déterminés :

- Améliorer la coordination et les synergies entre acteurs mulhousiens
- Soutenir la démarche communautaire (participative) en matière de santé
- Agir pour la santé de l'enfant et de l'adolescent
- Prévenir les conduites à risques et addictives
- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics vulnérables
- Améliorer la prévention et le dépistage des cancers, ainsi que l'accompagnement des malades
- Prévenir les maladies cardiovasculaires, le diabète et leurs complications
- Renforcer la prise en charge des problématiques de santé mentale et de souffrance psychique sur le territoire
- Renforcer l'accès aux soins de premier recours dans les quartiers prioritaires
- Prendre en compte l'impact environnemental sur la santé

- Développer l'observation de la santé et le suivi du contrat

2.4 Articulation avec le Projet Régional de Santé

Les Contrats Locaux de Santé constituent un des éléments de mise en œuvre du Projet Régional de Santé. L'Agence Régionale de Santé est ainsi garante de la compatibilité de ce contrat avec les orientations du Projet Régional.

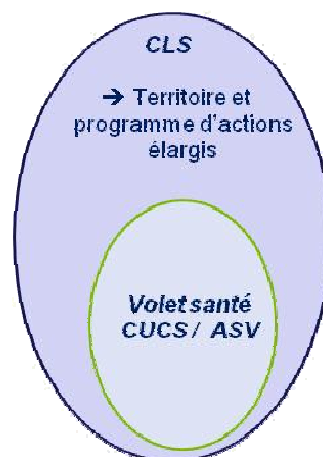
2.5 Articulation entre le Contrat Local de Santé et la démarche Atelier Santé Ville à Mulhouse

Depuis sa création en 2007, l'Atelier Santé Ville est une composante à part entière de la politique mulhousienne en matière de santé. Il est intégré à la Coordination Santé. Il permet :

- de renforcer les actions en direction des quartiers prioritaires de la Ville,
- de renforcer les actions coordonnées autour de problématiques prioritaires : santé des jeunes, prise en compte du mal-être, accès aux droits
- de développer des partenariats, des transversalités, et de redynamiser ou soutenir des réseaux santé de quartier
- d'améliorer la connaissance de la santé de la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

La circulaire interministérielle du 20 janvier 2009, co-signée par le Ministre de la santé et la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, indique que le Contrat local de santé complètera le volet santé des CUCS. Il s'intégrera dans la politique de la Ville et les ARS deviendront signataires des CUCS. La loi du 21 juillet 2009 (loi HPST) rappelle des dispositions particulières relatives à la politique de la ville, à savoir : « L'agence (*Régionale de Santé*) est associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action prévus par l'article 1er de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dans le domaine de la santé » (Art. L.1435-1 du CSP).

La programmation de l'atelier santé ville s'inscrit dans le cadre des objectifs du Contrat Local de Santé, qui lui-même retient pour priorité des actions au bénéfice des populations des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.



2.5 Articulation avec le Projet d'Académie 2012-2015 de l'Education Nationale du Contrat Local de Santé de la Ville de Mulhouse

Projet d'académie 2012-2015

Le premier objectif du projet de l'académie de Strasbourg pour la période 2012-2015 est de nourrir l'ambition scolaire des élèves par la mise en œuvre d'actions dynamiques et innovantes. Le troisième axe de progrès de cet objectif a pour but d'assurer dans les écoles et les établissements la qualité de vie et les conditions de travail favorables à la réussite de tous et de chacun.

Pour contribuer à l'égalité des chances, il importe d'installer un cadre propice au sein des établissements qui doivent être à la fois un lieu d'apprentissage et un lieu de vie empreint de sérénité et ouvert sur le monde. C'est aussi pour toute la communauté éducative un lieu où il convient de promouvoir la santé et le bien-être comme facteurs de réussite. S'agissant des indicateurs de santé, certains chiffres académiques sont préoccupants : surpoids, consommation de certains produits psycho-actifs.

Le taux d'absentéisme, les actes de violences et d'incivilité pour l'académie se situent globalement en deçà des moyennes nationales. Il n'en demeure pas moins qu'ils ne sont que trop peu significatifs en raison de fortes disparités liées au contexte propre à chaque EPLE, ainsi qu'aux caractéristiques des publics accueillis. Ils ne font par ailleurs pas état du ressenti des élèves.

Les actions retenues dans cet axe 3 de progrès visent :

- **à améliorer le climat scolaire pour faire des établissements et écoles de l'académie :**
 - o **des lieux de vie où chacun trouve sa place :** Assurer une qualité des espaces de vie et de travail, Assurer la sécurité des biens et des personnes, renforcer la cohérence et la lisibilité des programmes d'activités péri-éducatives ouverts à tous et veiller à l'articulation des différents temps scolaires, Construire le lien social dans la communauté scolaire
 - o **des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté :** Rendre davantage les élèves acteurs de leur éducation (appropriation des valeurs de la république, et du règlement intérieur, participation aux instances des établissements ; responsabiliser les élèves aux enjeux environnementaux, de sécurité, de santé (écocitoyenneté, ASSR, PSC1 ...), favoriser toute initiative d'éducation au « vivre ensemble » des filles et des garçons.
 - o **des lieux ouverts aux partenariats** institutionnels, associatifs et du monde de l'entreprise : Prendre appui sur les CESC et leur mise en réseau, les comités locaux éducation économie, les clubs école entreprise, les projets de mini entreprise ...

- **à promouvoir la santé et l'activité physique dans les établissements et écoles de l'académie en renforçant :**
 - o **la politique de santé :** développer l'éducation à la nutrition, Prévenir la souffrance psychique par un repérage précoce, Prévenir les comportements à risque et les conduites addictives, Promouvoir l'éducation à la sexualité (respect de soi, des autres... prévention des IVG)
 - o **la pratique physique :** en complément de l'enseignement obligatoire d'EPS qui poursuit les objectifs de santé et prépare les élèves à la gestion de leur vie physique future, mettre en œuvre le plan académique de développement du sport scolaire et proposer une offre attractive d'activité au sein des associations sportives

Le contrat local de santé de la ville de Mulhouse

Plusieurs priorités de ce contrat local de santé sont similaires ou complémentaires à celles du projet d'académie 2012-2015. Il s'agit notamment des axes :

- **Santé de l'enfant et de l'adolescent : prévention de l'obésité, soutien à la parentalité, prévention du mal-être et du suicide**
- **Réduction des conduites à risques et des conduites addictives : jeunes et adultes**
- **Maladies cardiovasculaires, diabète, éducation thérapeutique**
- **Observation de la santé**
- **Souffrance psychique**

Ce sont ces axes qui doivent servir de leviers pour assurer, dans l'intérêt des élèves et de leurs familles, un travail en partenariat étroit, entre les différents services impliqués dans la santé de la population.

De nombreuses actions, souvent déjà menées en partenariat étroit, sont d'ores et déjà existantes et menées dans les écoles, collèges et lycées de Mulhouse.

Le tableau récapitulatif ci dessous reprend les actions existantes en fonction des axes respectifs du plan d'académie et le contrat local de santé ainsi que les indicateurs correspondants.

D'autres actions sont menées, sans être inscrites spécifiquement dans le projet d'académie, mais qui améliorent sa mise en oeuvre par une observation fine de l'état de santé des élèves. Il s'agit notamment :

- de l'enquête HBSC dans sa dimension régionale et transfrontalière qui aura certainement lieu en 2012 puis en 2014,
- du logiciel académique destiné aux infirmier(ères) intervenant dans le 1er degré ayant pour objectifs le recueil des informations lors des dépistages infirmiers réalisés et l'observation de l'état de santé notamment des élèves de CE2. Le logiciel est en cours d'expérimentation depuis janvier 2012.

Toutes les actions en cours ou à venir seront menées conjointement avec les différents services concernés de l'éducation nationale, en particulier avec les personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves de l'Inspection académique du Haut Rhin et ceux des services compétents de la ville de Mulhouse et les partenaires institutionnels et associatifs.

Un travail partenarial devra être instauré afin d'assurer la cohérence des actions mises en place dans les écoles et les établissements scolaires.

Tableau récapitulatif des actions existantes

Projet d'académie		Thèmes de travail du contrat local de santé Mulhouse	Actions	Indicateurs de performance du projet académique :
<p>Premier objectif du projet d'académie :</p> <p>nourrir l'ambition scolaire des élèves par la mise en œuvre d'actions dynamiques et innovantes</p> <p>Objectif de l'axe de progrès 3</p> <p>Assurer dans les écoles et les établissements la qualité de vie et les conditions de travail favorables à la réussite de tous et de chacun</p>	<p>Promouvoir la santé et l'activité physique dans les établissements et écoles de l'académie en renforçant :</p> <p>la politique de santé :</p>			- % de CESC mis en réseau
	<p>➤ développer l'éducation à la nutrition,</p>	<p>Santé de l'enfant et de l'adolescent</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention obésité - soutien à la parentalité - prévention du mal-être 	<ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre et la prévention du surpoids et de l'obésité depuis de nombreuses années (ICAPS de 1999 à 2009) - dépistage systématique du surpoids et de l'obésité par les infirmières de l'E.N. en CE2 et 5^e - le PNNS avec l'action CAAPS menées dans les collèges et lycées 	- Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé concernant la prévention du surpoids et de l'obésité (action combinant nutrition et activités physiques) (cf. PNNS 3)
	<p>➤ Prévenir la souffrance psychique par un repérage précoce, promouvoir la santé et le bien-être comme facteurs de réussite</p>	<p>et du suicide</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la souffrance psychique et des conduites à risques: dépistage par les infirmiers de l'Education Nationale - l'investissement des personnels sociaux et de santé dans les CESC dans les collèges et lycées 	- nombre de CESC en réseaux
	<p>➤ Prévenir les comportements à risque et les conduites addictives,</p>	<p>Réduction des conduites à risques et des conduites addictives : Jeunes et adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La prévention des conduites à risques et la promotion de l'éducation à la sexualité sont des priorités prises en compte dans le cadre des C.E.S.C. des collèges et lycées. Des actions sont en place dans les EPLE 	- Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé concernant la prévention des conduites addictives (alcool et cannabis) ; iii) concernant la sexualité.

**Contrat Local de Santé
CLS- Ville de Mulhouse
2012-2014**

			- Un outil concernant l'éducation à la sexualité dans les écoles est également en phase de finalisation au niveau national (MENJVA)	- Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé concernant la sexualité.
	➤ Promouvoir l'éducation à la sexualité (respect de soi, des autres... prévention des IVG)			-
	la pratique physique :			
	➤ en complément de l'enseignement obligatoire d'EPS qui poursuit les objectifs de santé et prépare les élèves à la gestion de leur vie physique future,	Maladies cardiovasculaires, diabète, éducation thérapeutique	• Concernant la promotion de la santé par les activités physiques, le travail est d'ore et déjà engagé et un travail en collaboration avec les service de la DRJSCS est en cours.	• Taux de licenciés UNSS, dans la voie professionnelle, dans les établissements de l'éducation prioritaire, % de filles licenciées.
	➤ mettre en œuvre le plan académique de développement du sport scolaire et proposer une offre attractive d'activité au sein des associations sportives			

Partie 2

Champ du contrat

1- Signataires du contrat

- Pour l'Etat, le Préfet de région et le Préfet du Haut-Rhin
- Pour l'Education Nationale, Le Recteur
- Pour l'Agence Régionale de Santé d'Alsace, le Directeur Général
- Pour la Ville de Mulhouse, le Maire de Mulhouse
- Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Président
- Pour le Conseil Général, le Président

D'autres signataires sont associés, notamment :

- Le Centre Hospitalier de Mulhouse
- Le Centre Hospitalier de Rouffach
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin
- La Mutualité Française d'Alsace

2- Territoire retenu

Le Contrat Local de Santé couvrira l'ensemble du territoire de Mulhouse et l'ensemble de sa population.

Une attention particulière sera portée aux quartiers prioritaires définis par la politique de la Ville à travers :

- La mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville de Mulhouse
- Le soutien aux dynamiques des Réseaux Santé de Quartier
- La prise en compte de la nécessaire proximité et des territoires prioritaires dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions de prévention et de promotion de la santé

3- Modalités d'élaboration du contrat

3.1 Comité de Pilotage

Il est présidé par le Maire de Mulhouse, Jean ROTTNER, et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, Laurent HABERT.

Le cas échéant, le Maire de Mulhouse pourra mandater le Conseiller Municipal Délégué, le Dr Henri METZGER, pour le représenter.

Composition du Comité de pilotage du CLS de Mulhouse :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Recteur ou son représentant
- Le Directeur de la CPAM du Haut-Rhin ou son représentant
- Le Président de l'Instance de gestion du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle ou son représentant
- Le Sous-préfet à la politique de la Ville ou son représentant
- Le Directeur de la DRJSCS ou son représentant
- Le Directeur de la DDCSPP du Haut-Rhin ou son représentant
- Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin ou son représentant
- Le Président de la Mutualité Française d'Alsace ou son représentant
- La Directrice du Centre Hospitalier de Mulhouse ou son représentant
- Le Directeur du Centre Hospitalier de Rouffach ou son représentant.

Le Comité de Pilotage pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre 26

retenu et des besoins spécifiques.

Fréquence des réunions :

Dans le cadre des travaux d'élaboration du Contrat Local de Santé, le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises :

- le 16 juin 2011
- le 21 décembre 2011

Sur la durée du contrat, il est prévu deux rencontres annuelles du Comité de Pilotage.

Missions du comité de pilotage :

- Arrêter la stratégie générale (plan de réalisation et calendrier)
- Arrêter le périmètre du contrat
- Valider les objectifs correspondants au périmètre du contrat et les modalités de coopération
- Mandater le comité opérationnel pour le suivi de la mise en œuvre du Contrat
- Orienter et valider les avancées des groupes de travail techniques
- Définir les orientations en termes d'évaluation du contrat

3.2 Le Comité Opérationnel ou comité de suivi

Il est composé des représentants opérationnels des institutions représentées au comité de pilotage.

Sa composition, dans le cadre des travaux d'élaboration du CLS était la suivante :

- Représentants de l'ARS : administration générale, et thématiques de santé
- Représentants de la Ville de Mulhouse : Conseiller Municipal délégué et administration
- Chef du pôle Politique de la Ville, Préfecture
- Médecin conseiller de la DRJSCS
- Chargée de mission en santé publique du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle
- Chef de projet, mutualité Française d'Alsace
- Le Directeur-Adjoint de la CPAM du Haut-Rhin ou son représentant
- Un représentant du Réseau Santé Mulhousien et des Réseaux Santé de Quartier
- Le Président de l'URPS d'Alsace ou son représentant

Le Comité Opérationnel pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Missions :

Instance intermédiaire entre les commissions de travail et le comité de pilotage, il a pour missions :

- Préparer les comités de pilotage et s'assurer de la mise en œuvre des décisions ;
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage ;
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage.
- Assurer la mise en œuvre de l'évaluation et du suivi du Contrat

Fréquence :

Le comité opérationnel s'est réuni à 4 reprises durant les travaux d'élaboration du Contrat Local de Santé :

- Le 13 mai 2011
- Le 8 juillet 2011
- Le 21 Octobre 2011
- Le 30 Novembre 2011

Pour le suivi de la réalisation du Contrat, le comité opérationnel sera appelé comité de suivi et pourra se réunir selon un rythme trimestriel, soit entre 3 et 4 rencontres par an.

3.3 Equipe projet

Une équipe projet restreinte sera chargée de la préparation des rencontres du comité de pilotage et du comité de suivi.

Elle est composée de représentants de l'ARS et de représentants de la Ville.

Toute structure membre du comité de pilotage peut intégrer, à sa demande, l'équipe projet.

3.4 Groupes de travail et commissions

Les travaux d'élaboration du Contrat Local de Santé se sont appuyés sur :

- 9 instances de travail thématiques
- 19 rencontres
- Un comité Mulhousien de Santé de présentation du CLS
- Environ 150 acteurs locaux mobilisés
- Chaque instance a participé à l'affinement du diagnostic, en termes de besoins notamment, et à la construction de propositions.

Les instances de travail ont pu :

- Etre mobilisées spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, et continuerons, à ce titre, à se réunir pour assurer la mise en œuvre des objectifs du Contrat qu'ils ont contribué à définir.
- S'appuyer sur des collectifs de travail existant à Mulhouse. Dans ce cadre, les collectifs ayant contribué à l'élaboration du contrat continueront à prendre en compte, dans le cadre de leurs travaux, la mise en œuvre des objectifs du contrat qu'ils ont contribué à définir.

4- Ouverture à d'autres partenaires

Les partenariats restent à développer sur la durée du Contrat. Notamment ceux qui impliquent :

- L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) ;
- L'Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORSAL) ; et d'autres associations ;
- La population, dans le cadre des démarches de santé communautaire

Partie 3

Objet du contrat et engagement des signataires

AXE 1	DEVELOPPER LA COORDINATION ET LES SYNERGIES ENTRE ACTEURS MULHOUSIENS
<p>Éléments de contexte</p>	<p>Les acteurs de terrain intervenant dans le champ de la santé ou de l'action sociale sont en demande d'une meilleure connaissance mutuelle, du développement de transversalités et de partage de compétences. Il s'agit de mieux mutualiser les moyens et forces d'actions existants sur le territoire, et de mieux appréhender les besoins des populations.</p> <p>L'Atelier Santé Ville joue un rôle fondamental dans cette démarche, de par sa mission de coordination des acteurs, en particulier vis-à-vis des quartiers prioritaires. Il s'intègre dans ce cadre dans la démarche globale du Réseau Santé Mulhousien.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. AMPLIFIER A MULHOUSE LE RESEAU PARTENARIAL AFIN DE DEVELOPPER LES TRANSVERSALITES ENTRE LE SOIN ET LA PREVENTION, ENTRE LE SANITAIRE ET LE SOCIAL 2. FAVORISER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS SUR DIFFERENTS CHAMPS DANS LE CADRE DES ATELIERS SANTE VILLE : SANTE DES JEUNES, PRISE EN COMPTE DU MAL-ETRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, FACILITATION DE L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DANS CES QUARTIERS 3. VALORISER LE ROLE DE LA COORDINATION SANTE DE LA VILLE DE MULHOUSE COMME ACTEUR RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNELS LOCAUX EN TANT QUE MEMBRE DE LA PLATE-FORME RESSOURCE EN EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE D'ALSACE
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1- Développer une connaissance mutuelle des actions et dispositifs existants sur le territoire et affiner l'identification des besoins</p> <p>En lien avec le Réseau Santé Mulhousien. Cette démarche entre dans le champ de compétence de la coordination santé (notamment par le biais de l'Atelier Santé Ville) de la Ville de Mulhouse et ne nécessite pas le déploiement de moyens supplémentaires.</p> <p>2- Mettre en place un réseau d'échanges de savoirs professionnels : proposer des rencontres d'échanges et de co-formation, autour de thématiques spécifiques, s'appuyant sur l'expérience et les connaissances des acteurs locaux.</p> <p>Ce réseau s'appuiera sur une Charte signée par l'ensemble des structures partenaires qui s'engagent à y participer activement. Il s'agit d'une démarche de partenariat entre structures, qui ne nécessite pas le déploiement de moyens supplémentaires. Thématiques prioritaires en 2012 : hygiène, accès aux droits et aux soins des populations migrantes précaires...</p> <p>3- Développer prioritairement les missions de la Coordination Santé concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de formation pour les bénévoles et professionnels existantes sur le territoire - la communication autour de l'Espace Régional de Documentation et du fond documentaire - l'accompagnement méthodologique des porteurs de projet dans le cadre de la plate-forme ressource en éducation et promotion de la santé
<p>Partenaires identifiés</p>	<p>Ville de Mulhouse Préfecture du Haut-Rhin : CUCS : coordination Atelier Santé Ville</p>

AXE 2	SOUTENIR LA DEMARCHE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE SANTE
Eléments de contexte	<p>La démarche de santé communautaire permet d'associer les habitants à l'ensemble des étapes de la démarche projet : en tant qu'experts de leur propre santé et des problématiques de leur quartier, dans la phase de diagnostic ; en tant que force de proposition, d'action, et de diffusion, dans la phase de mise en œuvre ; et enfin, en tant qu'acteurs de l'évaluation des actions et de leur impact. La démarche de santé communautaire permet aux habitants de se saisir des enjeux sanitaires qui les concernent. Leur implication tout au long du processus permet de garantir une meilleure adhésion aux messages, une meilleure diffusion au sein de la population générale, et, à terme, une plus grande pertinence.</p> <p>Le Réseau Santé Mulhousien existe officiellement depuis 1998. Une Charte, élaborée de manière concertée avec les acteurs et habitants de Mulhouse a été signée en 2002. Aujourd'hui, il semble essentiel d'évaluer et de réaffirmer les engagements et pratiques de chacun, d'identifier de nouvelles perspectives pour renforcer les démarches de santé communautaire.</p> <p>L'accompagnement des professionnels dans la mise en œuvre de cette démarche est également nécessaire.</p>
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. PERMETTRE AU RESEAU SANTE MULHOUSIEN DE S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DYNAMIQUE ET EVOLUTIVE 2. SOUTENIR LES ACTIONS EMERGEANT D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE OU POUVANT CONDUIRE A UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE, NOTAMMENT PAR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES ACTEURS 3. DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE ET TRANSVERSALE AUTOUR DES DEMARCHES PARTICIPATIVES
Objectifs opérationnels	<p>1. Réaliser un diagnostic participatif, sous forme de recherche-action, sur le fonctionnement actuel du Réseau Santé Mulhousien et définir des perspectives d'évolution</p> <p>Evaluation du fonctionnement du réseau santé mulhousien et de la démarche de santé communautaire, en associant les acteurs concernés, dans l'objectif d'une évolution des pratiques et d'identification des moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Elaboration de des conventions de partenariat avec les structures engagées</p> <p>2. Soutenir et accompagner le démarrage des actions impliquant des habitants et favoriser l'empowerment</p> <p>Il s'agit d'accompagner les démarches émanant des habitants « en temps réel » et de soutenir les professionnels dans la mise en œuvre de ces démarches : diagnostics partagés, focus groupes, mise en lien avec des professionnels de santé compétent en fonction des besoins des habitants...</p> <p>3. Organiser des rencontres annuelles, ouvertes aux professionnels et bénévoles sur un thème relatif à la participation citoyenne afin de favoriser le développement d'une culture commune et transversale.</p> <p>Cet objectif pourra être mis en œuvre par le développement des partenariats avec les écoles de formation du travail social, des réseaux de professionnels...</p> <p>4. Organiser des temps réguliers d'analyse de la pratique pour les acteurs de la santé communautaire</p> <p>Cet objectif s'inscrit dans les rencontres mensuelles du réseau santé Mulhousien. Trois fois par an, ces rencontres pourront être animées par un expert en santé communautaire afin d'échanger autour des pratiques et de viser à une amélioration continue des actions. Déjà existant en 2011, ce travail est à prolonger en 2012.</p>

**Contrat Local de Santé
CLS- Ville de Mulhouse
2012-2014**

Partenaires identifiés	Ville de Mulhouse Agence Régionale de Santé réseau Préfecture : CUCS	} Enveloppe du projet « centre de ressources du santé mulhousien » (objectifs 1 ; 3 et 4)
-----------------------------------	---	--

AXE 3	AGIR POUR LA SANTE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
<p>Éléments de contexte</p>	<p>Mulhouse, est la troisième Ville la plus jeune de France. Paradoxalement, la densité de pédiatres libéraux est inférieure à la moyenne Alsacienne. Concernant l'obésité infantile, une cartographie sur le département a été réalisée en 2005 et indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 secteurs sont particulièrement touchés par les problèmes d'obésité dans le Haut-Rhin dont 5 à Mulhouse - 6 de ces secteurs sont situés dans des ZEP (zone d'éducation prioritaire) où près d'un tiers (27,14%) des enfants sont concernés. <p>Selon le plan périnatalité Alsace 2005-2007, « les parents expriment un réel besoin d'écoute et d'information ». Cette situation est d'autant plus prégnante à Mulhouse, au regard du recours parfois excessif et non-adapté des parents au service des urgences pédiatriques. Le recours aux dispositifs de soins est rendu difficile par une mauvaise connaissance par les parents du « circuit sanitaire ». Il convient également de renforcer les capacités des professionnels à orienter les enfants et adolescents vers les dispositifs adaptés.</p> <p>Enfin, la prise en compte du mal-être et la prévention des conduites à risques chez les jeunes nécessitent la mise en place de réponses adaptées à leurs codes de communication. C'est pourquoi l'Atelier Santé Ville cherche à associer les jeunes dans les démarches de prévention qui les concernent.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION, DE DEPISTAGE ET DE PRISE EN CHARGE DU SURPOIDS ET DE L'OBESITE DES PERSONNES DE 0 A 18 ANS 2. METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'EDUCATION POUR LA SANTE EN DIRECTION DES JEUNES, EN LES IMPLIQUANT AFIN QU'ILS SOIENT ACTEURS DE LEUR SANTE 3. RENFORCER LES COMPETENCES PARENTALES AUTOUR DE LA SANTE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir une alimentation adaptée aux besoins des enfants, y compris l'allaitement maternel <ol style="list-style-type: none"> 1) Par l'expérimentation d'un projet global de prévention en direction des enfants scolarisés en primaire et accueillis dans les structures périscolaires et multi-accueil : exemples de pistes d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'éducation nutritionnelle en milieu scolaire en s'appuyant notamment sur les programmes scolaires en CE2, en valorisant et diffusant les outils de référence (d'analyse de la publicité alimentaire, des outils d'éducation sensorielle...), en développant les ateliers cuisine, en expérimentant et évaluant des "classes du goût" - Sensibilisation des professionnels de la petite enfance et des écoles primaires et les parents (sur l'inutilité de la collation matinale systématique, diffusion du dossier documentaire réactualisé...) - Poursuite du développement de l'action « un fruit à la récré/au goûter » 2) Par l'intermédiaire de la maternité, du réseau REPPPOP et de la PMI en développant la communication, l'information et la sensibilisation des mères, notamment en situation de précarité, sur les modes d'alimentation du nouveau-né (en intégrant un regard objectif sur l'allaitement maternel) et en organisant des temps d'échanges 2. Favoriser le recours aux dispositifs existants (RePPPOP – ODE, programme de réussite éducative –volet santé -, CMPP-CAMSP...) <p>Améliorer l'orientation des enfants, et de leurs parents, vers les dispositifs appropriés, par le biais, notamment de la Puéricultrice Réseau et de son action auprès des professionnels. Il s'agira également de valoriser ces dispositifs dans le</p>

	<p>cadre du réseau d'échanges de savoirs.</p> <p>3. Renforcer le dépistage et le suivi sanitaire des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> a. En milieu scolaire, informatiser les données issues des bilans de santé pour assurer un meilleur suivi des enfants et améliorer la connaissance de leur état de santé (en lien avec la PMI et en partenariat avec l'ORSAL) b. Par l'intermédiaire du Réseau REPPPOP, renforcer le dépistage, la prise en charge et le suivi des enfants en surpoids ou obèses : c. Réaffirmer le rôle des médecins traitants et les pédiatres dans la prévention, le dépistage, la prise en charge initiale et le suivi des enfants et adolescents obèses et la coordination des soins par la diffusion des bonnes pratiques réactualisées de l'HAS d. Promouvoir et autoriser les programmes d'ETP pour enfants ou adolescents obèses <p>4. Renforcer la pratique de l'activité physique chez les enfants et valoriser l'offre locale</p> <p>En s'appuyant sur les propositions de la Ville de Mulhouse, en terme d'activité et d'urbanisme (PASS'SPORTS, développement des terrains collectifs, des Pedibus...) et sur le partenariat avec le rectorat pour mettre en place des actions en milieu scolaire et périscolaire pour développer l'activité physique des enfants (à partir des préconisations de l'étude ICAPS)</p> <p>En s'appuyant sur le partenariat avec la DRJSCS pour le développement de l'offre d'activité physique ou sportive des enfants, y compris celle adaptée aux enfants et adolescents en surpoids ou obèses</p> <p>5. Associer les jeunes à la mise en œuvre d'actions et à la définition des messages de communication en prévention et en éducation pour la santé</p> <p>Dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, impliquer les jeunes des quartiers prioritaires de Mulhouse dans la mise en œuvre d'actions de prévention du mal-être, d'information sur la santé et de prévention des conduites à risques. Ex : « Reg' Arts santé jeunes » en 2011</p> <p>6. Organiser des temps d'échanges et d'information entre les parents autour de la santé de l'enfant notamment dans les lieux qu'ils investissent naturellement</p> <p>Maintenir dans les quartiers des groupes de paroles sur la santé de l'enfant, et aller au devant des parents pour faire connaître les structures et dispositifs : lors des rencontres parents/professeurs, fête de quartier...</p>
<p>Partenaires identifiés</p>	<p>Ville de Mulhouse Agence Régionale de Santé Education Nationale Conseil Général DRAAF Préfecture – CUCS – Atelier Santé Ville Centre Hospitaliers Mulhouse et Rouffach Régime Local d'assurance Maladie d'Alsace Moselle GIP Maison des Adolescents DRJSCS</p>

AXE 4	PREVENIR ET REDUIRE LES CONDUITES A RISQUES ET ADDICTIVES
<p>Eléments de contexte</p>	<p>Il n'existe pas de données à l'échelle communale sur les phénomènes de conduites à risques et addictives. Toutefois, il semblerait, au regard des données disponibles sur les Traitements de Substitution aux Opiacés que la Zone de Proximité de Mulhouse soit particulièrement concernée, avec le taux de recours le plus élevé d'Alsace.</p> <p>Les professionnels font part de leurs difficultés à toucher certains publics pour lesquels il existe un besoin : les personnes incarcérées et les jeunes. Il en résulte un accès tardif aux soins.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. MIEUX APPREHENDER LES PHENOMENES DE CONDUITES A RISQUES ET ADDICTIVES A MULHOUSE 2. RENFORCER LES ACTIONS DE PREVENTION 3. SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DANS LEUR ROLE EN MATIERE DE REDUCTION DES RISQUES ET D'ADDICTOLOGIE
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer, de manière expérimentale, une équipe pluridisciplinaire d'intervention en réduction des risques en milieu festif <p>Une équipe d'intervention en milieu festif a pour mission l'information et la réduction des risques. Cette équipe expérimentale aura une zone d'action départementale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Former les organisateurs de soirées à la prévention et à la réduction des risques <p>Il s'agira à titre principal des organisateurs de soirées étudiantes et de soirées concerts.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Développer le partenariat autour de la prévention du VIH, des IST et des hépatites <p>Mise en œuvre et évaluation d'actions dans le cadre de la journée mondiale VIH-SIDA Gestion des distributeurs-échangeurs de seringues</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Proposer des temps d'échanges mutualisés entre professionnels intervenant en CAARUD, en CSAPA et en milieu pénitentiaire <p>Ces temps seront déployés sur le temps de travail des professionnels et ne nécessitent pas de financement supplémentaire. Impulsion Ville-ARS puis dynamique propre aux structures. Possibilité d'inscrire ce point dans les CPOM des CAARUD et CSAPA.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Faciliter l'accès aux structures d'addictologie et de réduction des risques, notamment par le biais de permanences délocalisées. <p>Rendre les expertises et les conseils en matière d'addictologie plus accessibles pour favoriser l'accès aux soins par le redéploiement de l'offre et l'expérimentation de nouvelles modalités de permanences et d'organisation.</p>
<p>Partenaires identifiés</p>	<p>Préfecture : MILDT ARS Education Nationale Ville de Mulhouse Centre Hospitalier de Mulhouse Centre Hospitalier de Rouffach</p>

AXE 5	ACCES AUX DROITS, A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES PUBLICS VULNERABLES
<p>Eléments de contexte/ diagnostics</p>	<p>Mulhouse est une ville marquée par une situation socio-économique défavorable et une précarité importante de sa population. ⇒ 57.3% de foyers non imposables ⇒ revenu médian inférieur à la moyenne nationale ⇒ 7 quartiers prioritaires (CUCS) Or, les études sur les inégalités sociales de santé montrent que la précarité est souvent corrélée avec un état de santé défavorable. Il est donc essentiel de renforcer et d'adapter les actions en direction des publics les plus fragiles, dans l'objectif toutefois d'accompagner ces publics vers les dispositifs de droit commun. L'étude du tissu local montre un acquis important à Mulhouse dans ce domaine, ainsi que des dynamiques partenariales ancrées dans les habitudes professionnelles. Toutefois, des pistes d'amélioration sont à envisager, notamment concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recours à l'interprétariat - le recours aux soins pour des publics en situation de grande précarité
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. FAVORISER L'ACCES AUX SOINS, AUX DROITS EN MATIERE DE SANTE ET A LA PREVENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 2. FACILITER L'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES NE MAITRISANT PAS LA LANGUE FRANCAISE 3. RENFORCER LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Favoriser l'accompagnement vers le soin et la prévention de personnes résidant en hébergement social à Mulhouse</i> Mise en place d'une plateforme mutualisée d'accompagnement vers le soin pour les personnes résidant en hébergement social à Mulhouse (projet porté par Aleos). 2. <i>Réaliser un diagnostic des besoins en matière d'accès aux soins et aux droits des publics migrants précaires du territoire de Mulhouse dans le but d'améliorer la coordination entre acteurs et l'accès aux dispositifs.</i> 3. <i>Proposer une offre locale en matière d'interprétariat médical et social à Mulhouse</i> Par l'implantation d'une coordination locale de Migrations Santé Alsace et le développement d'une équipe d'interprètes locaux. 4. <i>Proposer des interventions d'éducation pour la santé adaptées aux attentes et aux difficultés des personnes ne maîtrisant pas la langue française</i> Action d'« Education populaire et participative » déjà en place. 5. <i>Développer des outils pour faciliter la compréhension par les professionnels des dispositifs d'accès aux droits et aux soins et faciliter l'accompagnement des bénéficiaires</i> Travail mené dans le cadre de la commission « accès aux droits et aux soins » (financement Atelier Santé Ville) : annuaire des acteurs, outil d'aide au choix d'une complémentaire santé. 6. <i>Définir des modalités d'interventions permettant aux professionnels accompagnant des personnes en situation de fragilité mentale et/ou sociale de les faire adhérer à la notion de propreté</i> Les professionnels sont souvent démunis face aux questions relatives à l'hygiène de leurs usagers. Il convient, à travers l'échange de pratiques, de définir des

**Contrat Local de Santé
CLS- Ville de Mulhouse
2012-2014**

	réponses et des modalités d'interventions adaptées et de les diffuser. 7. Renforcer l'équipe mobile psychiatrie-précarité « santé mentale exclusion sociale » intervenant sur Mulhouse
Partenaires du Contrat Local de Santé identifiés	Ville de Mulhouse Caisse Primaire d'Assurance Maladie Agence Régionale de Santé Préfecture du Haut-Rhin Centre Hospitalier de Mulhouse Centre Hospitalier de Rouffach

AXE 6	PREVENTION, DEPISTAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES CANCERS
<p>Éléments de contexte</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux comparatif de mortalité par tumeur entre 1997 et 2005 supérieur pour le canton de Mulhouse à la moyenne alsacienne (266/100 000 contre 244.1) (données INSERM disponibles sous ISTALL) - Taux de participation au dépistage du cancer colorectal : 45.4% <p>Le taux de dépistage du cancer du sein est inférieur à Mulhouse à la moyenne Alsacienne. Les personnes en situation de vulnérabilité ont moins recours au dépistage, même lorsqu'il s'inscrit dans une campagne de dépistage organisé. La barrière linguistique est, notamment, un frein à la compréhension des invitations au dépistage du cancer.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. INCITER A LA PREVENTION ET AU DEPISTAGE A TRAVERS DES ACTIONS DE PROXIMITE, ADAPTEES AUX ATTENTES ET AUX BESOINS DES PERSONNES 2. ORGANISER DES ACTIONS GRAND PUBLIC POUR REDYNAMISER LA PARTICIPATION AUX DEPISTAGES ORGANISES
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Maintenir l'action « Prenons soin de nous et de nos proches » qui vise à favoriser la compréhension des messages de prévention, des facteurs de risques et d'inciter au dépistage des personnes ne maîtrisant pas la langue française</i> <p>Action existante financée dans le cadre du CUCS et par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. <i>Développer les actions de sensibilisation et d'information dans les quartiers prioritaires et dans les structures recevant un public vulnérable</i> <p>Action existante. Ces actions sont déclinées en parallèle des campagnes nationales dans les structures accueillant un public plus fragile. Il s'agit notamment de groupes d'échanges entre habitants et médecins d'Ademas, Adeca, et Eve.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. <i>Organiser des temps d'information du public pour rappeler l'importance de la prévention et du dépistage, notamment en s'appuyant sur les campagnes nationales telles qu'Octobre Rose et Mars Bleu</i> <p>Décliner à Mulhouse les campagnes nationales d'incitation au dépistage.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. <i>Développer les liens avec les médecins libéraux, autour des actions d'incitation au dépistage</i>
<p>Partenaires identifiés</p>	<p>Ville de Mulhouse Préfecture du Haut-Rhin Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle CPAM</p>

AXE 7	PREVENTION DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES, DU DIABETE ET EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT
<p>Eléments de contexte</p>	<p>A Mulhouse, la mortalité prématurée par diabète est significativement supérieure à la moyenne alsacienne, (entre 1997 et 2005). La prévalence de l'obésité chez les Alsaciens de plus de 15 ans est de 15.3% contre 12.7% pour la moyenne nationale. Or l'obésité est un facteur de risque important des maladies neuro et cardiovasculaires.</p> <p>Par ailleurs, le diabète et les maladies cardiovasculaires sont des maladies qui concernent plus particulièrement les publics précaires. Une étude menée à partir du Score Epices (Centres d'Examen de Santé) a permis de corréliser la prévalence du diabète et les situations de précarité.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION DU SURPOIDS, DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET DU DIABETE EN DIRECTION DE PUBLICS PRIORITAIRES 2. AMELIORER LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES, DU DIABETE ET DE L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Soutenir les dynamiques existantes en matière de promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique régulière, en particulier, lorsqu'elles s'adressent à des publics vulnérables</i> <p>Action « Mulhouse, ma ville, mon quartier, un atout pour bouger et bien manger » regroupant l'ensemble des acteurs proposant des actions de promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique régulière selon une démarche de proximité.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. <i>Développer les actions de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique en direction des étudiants, apprentis et jeunes travailleurs</i> <p>Action développée par la Mutualité Française d'Alsace. Travail, en partenariat avec les établissements, universités et CROUS sur l'offre alimentaire et des campagnes d'informations adaptées aux spécificités du public (alimentation et petit budget, cuisine équilibrée rapide...).</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. <i>Valoriser et mieux faire connaître l'existant en matière d'actions de promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique et en matière d'éducation thérapeutique</i> <p>Par le recensement et la valorisation, par la commission « communication » du Collectif Mulhousien de prévention des maladies neuro et cardiovasculaires de l'offre existante sur le territoire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. <i>Favoriser une meilleure connaissance du diabète et des maladies cardiovasculaires : facteurs de risques, prévention, symptômes, dépistage, prévention des complications...</i> <p>Actions « Journée du Cœur », « Parcours du Cœur » et « Quinzaine du Diabète », financées par la Ville de Mulhouse et l'ARS qui mobilisent un grand nombre de partenaires et permettent de toucher un large public, en recherchant la proximité avec les quartiers de la politique de la Ville.</p>
<p>Partenaires identifiés</p>	<p>Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle ARS Mutualité Française d'Alsace DDCSPP/ Préfecture Ville de Mulhouse CPAM</p>

AXE 8	SANTÉ MENTALE ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE
<p>Éléments de contexte</p>	<p>Une étude menée par le Centre Hospitalier de Rouffach auprès de 200 travailleurs sociaux, et dont les résultats ont été rendus publics en 2009, montre que les représentations de la psychiatrie, des professionnels comme du grand public, représentent un frein à l'orientation et au recours aux services. De plus, cette étude montre que les professionnels de première ligne (travailleurs sociaux notamment) connaissent assez peu les spécificités des troubles psychiatriques et ont des difficultés à savoir où et comment orienter leurs usagers.</p> <p>Le SROS Alsace, soumis à concertation, préconise la mise en place de Conseils Locaux de Santé Mentale et l'intégration des personnes atteintes de troubles psychiques dans la vie de la cité et les actions de droit commun. A ce titre, l'insertion par le logement et la prévention des ruptures de soins et des ré-hospitalisations sont des maillons essentiels d'une prise en charge globale réussie.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. FAVORISER L'INTEGRATION DANS LA CITE DES PERSONNES ATTEINTES DE PATHOLOGIES PSYCHIQUES 2. METTRE EN PLACE UN CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE AFIN DE FAVORISER LA COORDINATION ET LA CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE ACTEURS
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Mettre en œuvre, à Mulhouse, un dispositif spécifique d'accompagnement médical et social à destination des personnes handicapées par la maladie psychique, afin de favoriser leur maintien dans le logement et leur autonomie afin de limiter les ré-hospitalisations et de favoriser leur insertion dans la cité.</i> <p>Mise en place d'un dispositif expérimental copiloté par les Centres Hospitaliers de Mulhouse et Rouffach, la Ville de Mulhouse et l'Alsa. Ce dispositif vise à limiter les ré-hospitalisations et les ruptures de prise en charge.</p> 2. <i>Former les professionnels de première ligne (travailleurs sociaux, accueil, animation culturelle...) au repérage et à la prise en compte de la souffrance et du handicap psychique.</i> <p>Ouverture des dispositifs de type « Groupe d'Appui Technique » proposé par le CH de Rouffach aux professionnels du secteur social : échange de pratiques, analyse de situations, orientation, intégration des malades dans les actions collectives de « droit commun ».</p> 3. <i>Favoriser l'intégration des patients atteints de troubles mentaux dans les actions de droit commun, notamment par le biais des GEM, SAVS et SAMSAH</i> <p>Les partenariats entre ces structures et les structures proposant des actions d'éducation pour la santé sont à développer. C'est notamment le cas pour le GEM La Navette qui participe activement aux actions du Réseau Santé Mulhousien.</p> 4. <i>Lutter contre la stigmatisation du champ psychiatrique, frein à l'accès aux soins et à l'intégration des patients atteints de troubles psychiques par des actions de communication et d'information en direction du grand public</i> <p>La semaine de la santé mentale, et le Mois du cerveau, mis en place depuis plusieurs années contribuent à ces objectifs.</p> 5. <i>Développer l'accès aux soins de psychiatrie et aux lieux d'écoute dans les quartiers prioritaires</i> <p>Dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, soutien au dispositif de « Point Ecoute » (permanence délocalisée de la psychiatrie, premier relai d'écoute et d'orientation) dans les quartiers prioritaires, notamment le quartier Drouot.</p>

	<p>6. Construire un Conseil Local de Santé Mentale Mulhousien à partir de l'actuel Conseil Mulhousien de Santé Mentale</p> <p>L'actuel « Conseil Mulhousien de Santé Mentale » restreint sera amené à évoluer en « Conseil Local de Santé Mentale » afin de favoriser la coordination entre acteurs sociaux, de santé, notamment les psychiatres libéraux, usagers, Elus locaux... afin d'affiner la connaissance des besoins et de mettre en place des réponses coordonnées.</p>
Partenaires du Contrat Local de Santé identifiés	<p>Ville de Mulhouse ARS Centre Hospitalier de Mulhouse Centre Hospitalier de Rouffach Conseil Général 68 Préfecture - CUCS</p>

AXE 9	ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES
Eléments de contexte	<p>Mulhouse compte 7 quartiers prioritaires en ZUS. Le nombre de professionnels de santé présents dans ces quartiers est en diminution depuis 10 ans. Cette situation s'accélère et les prévisions font apparaître une proportion importante de médecins proches de la retraite dans les quartiers prioritaires de Mulhouse. L'étude menée en 2011 par la Maison de l'Emploi et de la Formation montre que la majorité des médecins exerçant dans les quartiers prioritaires de Mulhouse n'ont actuellement pas de perspectives de reprise de leur cabinet.</p> <p>Les quartiers de Bourzwiller, des Coteaux et de Drouot pourraient voir le nombre de médecins en exercice se réduire fortement dans les 5 prochaines années, provoquant ainsi un risque de désertification médicale de ces zones urbaines.</p> <p>Les futurs médecins sont en demande de nouvelles conditions d'exercice : coordination, mutualisation de l'administratif, horaires, sécurité...</p>
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE MULHOUSE POUR LES MEDECINS ET INTERNES EN MEDECINE GENERALE 2. SOUTENIR DES PROJETS DE CREATION DE MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Développer les liens entre la Ville de Mulhouse, les associations d'étudiants et la faculté de médecine de Strasbourg, pour mieux valoriser Mulhouse, et développer les conditions d'accueil et de logement des étudiants en stage d'internat.</i> Mieux identifier les attentes des jeunes médecins Améliorer les conditions d'accueil des étudiants (logement, transport). Mettre en place des actions concrètes au vu des résultats de développement l'étude menée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne. 2. <i>Analyser les projets de MSP existant sur le territoire national, pour identifier les conditions de réussite, les freins, et envisager leur adaptation au territoire mulhousien</i> La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dans le cadre d'une enquête sur la démographie médicale, est d'ores et déjà investie sur ce volet, en partenariat avec la Ville de Mulhouse. 3. <i>Faire connaître aux médecins du territoire, aux médecins remplaçants et aux futurs médecins, les dispositifs existants : PAPS, aides à l'implantation MSP...</i> Dans le cadre d'une communication globale en direction de ces professionnels. 4. <i>Accompagner les professionnels dans la construction de projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, prioritairement dans les quartiers de Bourzwiller, des Coteaux, et de Drouot</i> Soutenir les volontés locales dans la construction de leur projet : en terme méthodologique, logistique, en soutenant les démarches de professionnels motivés. Un accompagnement de ce type est en cours sur le quartier de Bourzwiller où les médecins sont accompagnés dans un projet de travail en réseau, de meilleure coordination, et projettent la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le travail d'accompagnement ne relève pas d'un coût spécifique. Toutefois, l'enveloppe relative à la création des MSP en quartier prioritaire pourrait être sollicitée en cas de projet concordant.
Partenaires identifiés	<p>Ville de Mulhouse ARS CPAM Mutualité Française d'Alsace</p>

AXE 10	SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
Éléments de contexte	<p>La tuberculose est en recrudescence à Mulhouse, notamment dans certaines populations précaires et mobiles.</p> <p>L'hygiène de l'habitat est une problématique de plus en plus prégnante dans l'accompagnement de personnes en situation de fragilité</p> <p>La prolifération des animaux nuisibles dans certains secteurs de la Ville représente un sujet important de préoccupation pour les habitants.</p> <p>La prévention de la perte d'audition, surtout chez les jeunes, est un objectif stratégique du Projet Régional de Santé et du Plan Régional Santé-Environnement.</p>
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. PREVENIR LES PROBLEMES AUDITIFS ET LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES 2. AGIR POUR FAVORISER L'HYGIENE DU CADRE DE VIE ET LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE 3. LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION D'ANIMAUX NUISIBLES EN VILLE 4. RENFORCER LA VEILLE SANITAIRE
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée 2. Actions de prévention et de lutte contre les nuisances sonores émanant des deux roues <p>Dans le cadre des missions du SCHS</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Développer des outils de communication en direction des habitants sur le « bien vivre » dans son logement <p>Un outil est en cours d'élaboration dans le cadre du PRSE. Il s'agira d'adapter cet outil en prenant en compte les spécificités liées aux situations de précarité et en mettant en avant les acteurs intervenant sur ce champ.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Améliorer la procédure de déclaration de la légionellose <p>Par le biais d'une meilleure coordination entre le SCHS et l'ARS.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Développer le dépistage de la tuberculose <p>Par le développement du partenariat Ville/CG68/ARS</p>
Partenaires identifiés	<p>Ville de Mulhouse ARS Mutualité Française d'Alsace Conseil Général 68 Préfecture</p>

AXE 11	OBSERVATION DE LA SANTE ET EVALUATION
Éléments de contexte	Renforcer l'observation de la santé et le travail de diagnostic, par le biais de l'Observatoire Local Dynamique de Santé et assurer le suivi d'indicateurs sur la durée du Contrat.
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. CONSTRUIRE UN REFERENTIEL D'INDICATEURS DE SANTE PERTINENTS A SUIVRE SUR LA DUREE DU CONTRAT 2. RENFORCER L'OBSERVATOIRE LOCAL DYNAMIQUE DE SANTE 3. PARTICIPER A L'EVALUATION GLOBALE DU CONTRAT
	<p align="center">1. Recueillir des données des services hospitaliers (urgences...) sur le recours aux soins lié à des conduites à risques ou addictives afin de quantifier le phénomène sur le territoire</p> <p>Dans le cadre de l'Observatoire Local Dynamique de Santé (Atelier Santé Ville), ce partenariat est existant et pourrait évoluer autour de cette thématique. Les données pourraient être traitées en infra-communal.</p> <p align="center">2. Mettre en place l'enquête HBSC à Mulhouse auprès des jeunes</p> <p>Cette enquête permettrait de mieux appréhender les conduites, comportements et représentations des jeunes Mulhousiens en matière de santé et de mieux adapter les actions en fonction.</p> <p>Financement : Atelier Santé Ville (CUCS) – Co financement à déterminer.</p> <p align="center">3. Assurer le suivi des indicateurs sanitaires pour chaque axe du contrat</p> <p>Dans le cadre d'un groupe spécifique de l'Observatoire Local Dynamique de Santé</p>
Partenaires du Contrat Local de Santé identifiés	Ville de Mulhouse ARS CG68 CPAM CH Mulhouse CH Rouffach DDCSPP Préfecture DRJSCS Education Nationale

Partie 4

Engagements réciproques des signataires sur les modalités de mise en œuvre du contrat

Modalités de financement du contrat

Pour l'Agence Régionale de Santé d'Alsace

Sur l'enveloppe prévention 2012 un montant de 175 000 € est pré-identifié reconductible chaque année pour la durée du contrat. Il inclut le financement des actions de la ville de Mulhouse (38 500 € en 2011).

Des montants sont mobilisables sur les crédits d'étude à hauteur de 38 000 €.

Un montant de 129 000 € est réservé sur l'ONDAM (enveloppe DAF et MIG) en crédits reconductibles chaque année pour la durée du contrat, dont environ 29 000€ correspondent au financement d'actions déjà mises en œuvre.

Chaque projet de Maison de santé pluridisciplinaire en zone urbaine sensible pourra bénéficier d'un financement de 100 000 € (non reconductible).

Pour la Préfecture du Haut-Rhin (sous réserve de validation)

Dans le cadre des crédits du contrat urbain de cohésion sociale, une enveloppe annuelle de 60 000 € est mobilisée pour reconduire les actions relevant du champ de la santé et en particulier l'Atelier santé ville.

Cette enveloppe n'intègre pas les crédits versés au titre du Programme de Réussite Educative.

Des crédits complémentaires pourront être mobilisés en fonction des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre d'appels à projets nationaux spécifiques, qu'ils concernent la santé ou certains territoires prioritaires, ou en fonction des dotations annuelles déléguées au Préfet du Haut-Rhin par l'Acisé, sous réserve que les actions proposées soient compatibles avec les objectifs prioritaires du CLS et les orientations définies par le Conseil d'Administration de l'Acisé.

Pour la Ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse s'engagera à plusieurs niveaux :

- Elle orientera ses aides aux associations soutenues dans le domaine de la santé, afin qu'elles prennent en compte les objectifs du CLS et pourra alors leur accorder le label « CLS ». Un budget de 67 900 € de subventions y sera annuellement consacré, dont 28 000 € au titre du volet Santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
- Elle consacrera des moyens humains : au sein du service communal d'hygiène et de santé, 3.8ETP d'animation, de coordination et de secrétariat, assureront la coordination et le suivi du Contrat Local de Santé et les missions de l'unité coordination santé seront prioritairement orientées autour de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé. En outre, plusieurs services municipaux travailleront sur les priorités retenues dans le cadre du Contrat Local de Santé (services Habitat, Social, Sports...).
- Elle consacrera un budget de 10 000 € aux actions du CLS mises en œuvre par la Coordination Santé de la Ville de Mulhouse.
- Enfin, elle développera les transversalités au sein de la collectivité, pour la mise en œuvre d'actions nouvelles et la prise en compte de la dimension santé dans les politiques publiques.

Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle

Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace Moselle s'engagera à hauteur de 35 000€ reconductibles sur 3 ans pour les actions qui seront incluses dans le CLS et qui relèveront de ses priorités. Cette contribution financière ne sera versée que sur présentation de justificatifs financiers.

Si un projet de type CAAPS venait à se mettre en place dans le cadre du CLS pour le secteur primaire, d'autres financements pourraient être envisagés.

Pour le Rectorat de l'Académie de Strasbourg

A valider dans le cadre du Contrat Local de Santé. Cf. partie 1 point 2.6

Plusieurs priorités de ce contrat local de santé sont similaires ou complémentaires à celles du projet d'académie 2012-2015. Il s'agit notamment des axes :

- Santé de l'enfant et de l'adolescent : prévention de l'obésité, soutien à la parentalité, prévention du mal-être et du suicide
- Réduction des conduites à risques et des conduites addictives : jeunes et adultes
- Maladies cardiovasculaires, diabète, éducation thérapeutique
- Observation de la santé
- Souffrance psychique

Ce sont ces axes qui doivent servir de leviers pour assurer, dans l'intérêt des élèves et de leurs familles, un travail en partenariat étroit, entre les différents services impliqués dans la santé de la population.

D'autres actions sont menées, sans être inscrites spécifiquement dans le projet d'académie, mais qui améliorent sa mise en œuvre par une observation fine de l'état de santé des élèves. Il s'agit notamment :

- de l'enquête HBSC dans sa dimension régionale et transfrontalière qui aura certainement lieu en 2012 puis en 2014,
- du logiciel académique destiné aux infirmier(ères) intervenant dans le 1er degré ayant pour objectifs le recueil des informations lors des dépistages infirmiers réalisés et l'observation de l'état de santé notamment des élèves de CE2. Le logiciel est en cours d'expérimentation depuis janvier 2012.

Toutes les actions en cours ou à venir seront menées conjointement avec les différents services concernés de l'éducation nationale, en particulier avec les personnels de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves de l'Inspection académique du Haut Rhin et ceux des services compétents de la ville de Mulhouse et les partenaires institutionnels et associatifs. Un travail partenarial devra être instauré afin d'assurer la cohérence des actions mises en place dans les écoles et les établissements scolaires.

Pour le Conseil Général du Haut-Rhin

Le Conseil Général du Haut-Rhin s'engage à apporter une contribution pleine et entière aux conditions de réalisation et de mise en œuvre du CLS de la ville de Mulhouse. Cet engagement portera essentiellement sur une allocation de moyens humains qui seront mobilisés sur la réalisation des objectifs assignés par le Contrat.

En effet, compte tenu de l'implication du Conseil Général dans les domaines de la santé publique et de l'importance de la mutualisation des compétences et des énergies,

l'assemblée départementale a souhaité associer ses services à la dynamique initiée par la ville de Mulhouse.

Le Conseil Général, au travers notamment du service de Protection Maternelle et Infantile et de Promotion de la Santé, est plus particulièrement associé à 4 axes du CLS : agir pour la santé de l'enfant et de l'adolescent, santé mentale et souffrance psychique, accès aux soins de premier secours dans les quartiers prioritaires, observation de la santé et évaluation.

En conséquence, des agents départementaux concernés par ces thématiques pourront être déployés, dans le cadre strict de leurs missions et compétences, à la réalisation des objectifs du Contrat.

Par ailleurs, le Conseil Général réaffirme son soutien, assuré par le Fonds de solidarité pour le logement, au dispositif de baux glissants, complété par un accompagnement associant prise en charge sociale et médicale des personnes handicapées par la maladie psychique.

Pour la Mutualité Française Alsace

LA Mutualité Française Alsace s'engage à contribuer et développer certaines actions incluses dans le CLS pour lesquelles elle a manifesté compétences et intérêt, étant précisé que ces actions relèvent des priorités qu'elle s'est fixées dans le cadre de ses orientations triennales.

La valorisation définitive de cet engagement sera possible dès lors que l'ensemble des actions devant être mises en place dans le cadre du CLS auront été dûment précisées et rendues publiques.

Son engagement prendra une forme multiple :

- la mise à disposition de compétences et moyens humains concernant la conduite et la coordination de projets
- la prise en charge financière de l'intervention de prestataires dans le cadre des actions proposées,
- la mise à disposition d'outils pédagogiques et de moyens logistiques nécessaires au bon déroulement de ces actions.

Au jour de la signature de l'accord cadre, la Mutualité Française Alsace estime sa contribution (temps homme et contribution financière directe) à 15 000 € environ.

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin

La CPAM du Haut-Rhin souhaite poursuivre sa collaboration et son investissement auprès des partenaires et des assurés mulhousiens à travers le Contrat Local de Santé en apportant les moyens nécessaires et disponibles pour lutter efficacement contre les inégalités sociales de santé. Elle peut également s'associer à des actions de prévention.

Signature du Contrat Local de Santé

Le présent accord-cadre est une version non finalisée du Contrat Local de Santé, dont la version définitive sera signée au cours du premier semestre 2012.

Il sera conclu pour la période 2012 – 2014

A Mulhouse, le 31 janvier 2012,

Alain **PERRET**
Préfet du Haut-Rhin

Jean **ROTTNER**
Maire de Mulhouse

Laurent **HABERT**
Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé d'Alsace

Armande **LE PELLEC MULLER**
Recteur de l'Académie de
Strasbourg, Chancelier des
Universités

Guy **JACQUEY**
Vice-président du Conseil
Général du Haut-Rhin

Daniel **LORTHIOIS**
Président du Régime Local
d'Assurance Maladie d'Alsace
Moselle

Christophe **LAGADEC**
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Haut-Rhin

François **KUSSWIEDER**
Président de l'Union Régionale
pour la Mutualité Française d'Alsace

Danielle **PORTAL**
Directrice du Centre Hospitalier de Mulhouse

Pierre **WESNER**
Directeur du Centre Hospitalier de Rouffach